



Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier

NE PAS
LUI COUPER
LA PAROLE.

NE PAS
LUI COUPER
LA PAROLE.

NE PAS
LUI COUPER
LA PAROLE.

NE PAS
LUI COUPER
LA PAROLE.

NE PAS
LUI COUPER
LA PAROLE.

NE PAS
LUI COUPER
LA PAROLE.

NE PAS
LUI COUPER
LA PAROLE.

VOUS
M'ÉCOUTEZ,
CHEF ?



Gilles RAPAPORT

Avec l'aimable autorisation du dessinateur

Formation spécialisée 5 mars 2024

SNAD-CGT

Centre de Viticulture, 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers
tel : 06 27 86 26 20, mail : snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr



Montpellier, le 05/03/2024

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

La CGT, notre organisation syndicale, dénonce depuis de nombreuses années la dégradation des relations au travail : la violence institutionnalisée dans les rapports hiérarchiques et entre collègues semble devenir la norme dans tous les secteurs professionnels.

Ce constat est d'ailleurs partagé au plus haut niveau, pour preuve la mise en place par la Direction Générale d'une mission de bien-être au travail suite aux résultats calamiteux des différents observatoires internes.

Cette mission n'existe plus, mais cela ne veut pas dire que les interactions sociales et professionnelles au sein de notre administration soient apaisées.

Bien au contraire, nous observons avec une très grande inquiétude que la violence devient de plus en plus insupportable au sein de nos organisations de travail.

La Direction Régionale des Douanes de Montpellier est un exemple emblématique de cette intolérable dégradation des relations entraînant l'insécurité et le mal être profond de ses agents, le tout sur fond de restructurations permanentes et de destruction de la fonction publique.

Les derniers événements nous amènent à vous interpeller sur le mal-être voire le désespoir grandissant au sein des services et à vous alerter sur les conséquences qui pourraient être dramatiques sans réelles solutions concertées de votre part.

Nous dénonçons aujourd'hui votre violence par le traitement que vous appliquez aux victimes de violences physiques et psychologiques au sein des services. Remettre les victimes face à leurs agresseurs et s'attendre à ce que tout s'apaise n'est pas une solution acceptable.

Déclaration liminaire

Non, les victimes ne sont pas responsables de leur situation !

La violence est aussi patente par l'ignorance, voire le mépris, que vous affichez face aux inquiétudes des agents du bureau de Nîmes sur les conditions de retour dans le bâtiment. Bâtiment qui n'a pas encore fait l'objet d'un diagnostic structurel, et dont le nettoyage n'est pas encore finalisé.

A cette occasion nous apportons une nouvelle fois notre total soutien aux collègues SURV et CO et notamment aux cheffes de service qui se sont trouvées, d'une part, bien seules à gérer les conséquences de l'attaque de notre administration par des voyous confondant revendications légitimes et destruction et qui, d'autre part, ont dû faire face à une surcharge de travail en mode soi-disant dégradé à cause d'une incurie de la hiérarchie...

Tout cela aurait d'ailleurs pu être évité si le service n'avait pas été laissé en déshérence malgré des actions annoncées.

Nous dénonçons également votre manque de considération de la représentation des personnels.

Les organisations syndicales ne sont pas élues pour venir assister à l'exposé de vos décisions.

Nous sommes élus pour co-construire des solutions, et à ce titre nous vous demandons de respecter vos engagements pris au sein de cette instance.

Nous sommes vos lanceurs d'alerte, écoutez-nous !

Nous dénonçons enfin la violence de votre mépris des acteurs de prévention qui par leurs expertises et leurs connaissances des organisations de travail vous alertent et vous apportent des solutions que vous ne prenez pas en considération.

L'ensemble des représentants du SNAD CGT tient d'ailleurs à saluer le travail remarquable effectué dans des conditions souvent difficiles par l'ensemble du service de la médecine de prévention ainsi que par les assistantes sociales du ministère.

Afin de seconder au mieux ces personnels, nous persistons d'ailleurs dans notre demande de conventionner un psychologue externe et dénonçons par là même l'entêtement de l'administration à refuser cette mesure.

La situation est grave dans les services de votre Direction, les douaniers ont le droit de venir travailler sereinement dans un cadre professionnel apaisé et sécurisant.

La CGT vous alerte et vous demande de respecter les femmes et les hommes qui œuvrent tous les jours à la mise en œuvre des missions de notre maison commune en apportant des réponses à la hauteur des enjeux.

Si la violence est un manque de vocabulaire, alors rétablissons le dialogue !



Formation Spécialisée DR du 5 mars 2024

• ORDRE DU JOUR

FS DR réunie de 9h30 à 18h15 en salle de réunion à l'aéroport de MMA

Ordre du jour de la FS DR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Montpellier du 27 octobre 2023 et du 14 décembre 2024 (pour vote)**
2. **Point de situation sur le bâtiment de Nîmes**
3. **Sécurisation des locaux douaniers**
4. **Présentation du rapport d'inspection du service Ci-Viti de Bagnols sur Cèze**
5. **Budget 2023 (pour vote)**
6. **État d'avancement des travaux dans les bâtiments de la DR/DI et rapport de visite de l'ISST**
7. **Présentation des mesures envisagées dans le cadre du traitement psychologique des agents et administratif relatif à la situation de la BSI de Montpellier**
8. **Registres SST et fiches de signalement (pour information)**
9. **Questions diverses**

Compte rendu de la FS DR:

Lecture de notre déclaration liminaire (PJ)
Pas de commentaire du Président...

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Montpellier du 27 octobre 2023 et du 14 décembre 2024 (pour vote)

Nous avons refusé le vote des deux PV soumis à approbation puisque les membres de la FS n'avaient pas reçu les dernières versions.

L'absence de l'assistant de prévention et son non remplacement peuvent expliquer le problème selon le DR.

Nous demandons à ce que les mails soient doublés pour palier l'absence de l'assistant de prévention et qu'il soit remplacé en séance par le conseiller de prévention.

Point 2 : Point de situation sur le bâtiment de Nîmes

Nous avons dénoncé l'absence complète de considération de la FS qui n'a absolument pas été tenue informée des opérations post incendie, des mesures conservatoires prise des analyses réalisées, des conditions de reprise du travail pourtant envisagées depuis la FS extraordinaire du 31 janvier alors même qu'une petite synthèse était diffusée nationalement en CSAR...

Le DR a rappelé le travail du PLI et rappelé les démarches engagées :

Compte rendu, la suite

Une première analyse de la qualité de l'air a été effectuée qui ne révèle pas de particules dangereuses en quantité importante dans les bureaux.

Une autre sera diligentée après travaux. Un premier nettoyage des locaux a été fait et les poutres endommagées étayées. La VMC et la climatisation ont été nettoyées vendredi dernier.

La vérification de la sécurité incendie aussi.

Il est envisagé envisagé une décontamination par projection de latex pour éviter la propagation des particules fines. Pour autant le bureau Mouton ne peut se prononcer pour l'instant sur l'état de poutres en béton.

Le DR souhaite une analyse de la situation pour une éventuelle reprise au 18 mars si toutes les conditions sont réunies, alors que l'annonce faite en CSAR est une reprise en juin avec relogement des agents à la DDFIP si besoin... Or donc rien n'est à ce jour prévu...

L'ISST parle d'un événement très lourd pour lequel 70% des entreprises seraient en cessation d'activité et a rappelé les normes en la matière... L'ISST fait par de l'obligation d'une inspection commune avec les entreprises extérieures article R4514-1 du Code du travail et la spécificité des opérations de nettoyage après grave sinistre par des entreprises spécialement agréées.

Nous avons dénoncé la très mauvaise qualité et des oublis lors des opérations de nettoyage réalisées par la société Atalian et demandé quelle était la nature de leur agrément et le niveau de formations de leurs employés pour procéder à du nettoyage spécialisé après sinistre (pas d'équipement adapté). De plus le devis finalement fournis par l'administration ne fait pas état d'une demande de nettoyage spécialisé et adaptée après sinistre.

Concernant le matériel dans les bureaux et les archives, il n'ont pas été correctement nettoyés et il n'est toujours pas envisagé le remplacement des sièges dont certaines parties en tissus ont été souillées par des suies d'incendie or c'est une préconisation de la médecine du travail.

La CGT a demandé une interruption de séance pour que les représentants en FS puissent se concerter sur les suites à donner.

À son retour les représentants en FS ont exigé du Président de FS la réalisation d'un vrai nettoyage post sinistre des bureaux par une société agréée et l'interruption sans délais du nettoyage envisagé par la BHR qui n'est ni équipée, ni formée pour intervenir après sinistre. La médecin de prévention n'est en effet pas sûre que les masques dont les agents disposent soient adaptés et que les agents disposent bien de tous les EPI nécessaires...

Nous avons exigé d'avoir enfin toute la transparence nécessaire permettant une bonne information des agents et de leurs représentants et demandé une communication spontanée et directement par le PLI de tous les documents et bilan d'intervention des sociétés de nettoyage et les expertises concernant l'état réel des poutres endommagées avant toute reprise de l'activité faute de quoi nous déclencherions une procédure de danger grave et imminent et une nouvelle visite de site en urgence. Nous avons exigé également la participation de représentants de la FS aux prochaines réunions pré-travaux ou d'expertise du bâtimentaire.

Le DR a accepté ces demandes.

Il a également été repris les besoins de sécurisation du site portés par les agents.

Selon le PLI et pour l'heure une reconstruction du portail et du muret portés à 2,50 sont envisagés de même qu'un muret sur la largeur complète coté route. Les autres travaux devront passer par un marché public spécifique puisque qu'ils sont hors réparation post sinistre.

Concernant les marchandises saisies nous avons demandé leur déplacement du site de Nîmes jugé trop médiatisé et « grillé » donc exposant les agents à un risque supplémentaire en terme de sûreté. Le DR a précisé qu'aucune solution de remplacement n'était envisagée. Il reconnaît toutefois une procédure à revoir concernant l'application OGAM puisque personne sur place n'était en capacité d'indiquer précisément aux pompiers la nature et la dangerosité des marchandises présentes.

La CGT a également demandé quel était le risque pour les agents exposés lors du transfert des marchandises saisies .

La médecin de prévention précise qu'il s'agit d'un risque par inhalation et les manifestations sont immédiates. Le risque est donc très faible compte-tenu de la durée d'exposition. Concernant les poussières remises en suspension lors de nettoyage ou via le système de ventilation ou non nettoyées, le risque est plus important puisque ces particules vont rester des années sur site.

Elle a des remontées du terrain faisant état de sièges non seulement non remplacés mais même, déposés sur des tables déjà nettoyées, de nettoyage mal fait et très partiel...

Si des agents sont gênés, ils peuvent prendre rendez vous avec la médecine du travail.

Si c'était à refaire, l'administration devrait mieux évaluer les risques, informer les agents, fournir des EPI et s'assurer du port de ceux-ci et que le lavage des mains et du visage soit effectué.

Nous avons également demandé un appui du PLI par le biais d'un agent Paris-spécial, ce service étant déjà en difficulté avant l'incendie du bureau de Nîmes.

Conscient de la difficulté pour mener cette mission , nous demandons la mise au point d'un PAS à PAS pour aider l'administration.

Point 7 (examiné en 3e position): Présentation des mesures envisagées dans le cadre du traitement psychologique des agents et administratif relatif à la situation de la BSI de Montpellier (point avancé à la demande des acteurs de prévention).

Deux démarches sont en cours :

- Des manquements avérés font l'objet d'une enquête administrative avec ouverture d'un engagement de procédure avec éventuellement sanction.

- Parallèlement un travail de fond a été réalisé par la psychologue du travail sur les relations interpersonnelles dégradées.

Pour la CGT, l'administration s'appuie sur la partie qui l'arrange du diagnostic de la psychologue, des ateliers et de la boîte à idée qui n'a pris pour cible que le secrétariat et la personne qui l'occupe.

L'administration élabore un plan d'action qui méritera des ajustements réalisés sous la responsabilité de l'encadrement de proximité .

Dans un premier temps les CSDSA sont désignés comme médiateurs.
Une clause de revoyure dans quelques mois est actée.

La psychologue du travail parle de co-construction avec arrêt des décisions souveraines de la hiérarchie .
ON L'ESPÈRE !!

La CGT demande que les agresseurs et les agressés ne travaillent pas ensemble et que les sanctions appropriées et justes soient prises.

L'ensemble des OS sauf l'UNSA qui gardera un mutisme total sur ce point nous rejoignent et notamment la CFDT qui dit qu'il n'y a pas de mesure de protection des victimes . Qu'il y a une forme d'hypocrisie de la hiérarchie qui n'est responsable de rien alors qu'elle aurait pu régler de suite certaines situations.

Hiérarchie qui se moque des recommandations de l'ISST, de celles du médecin de prévention.

Nous ferons donc remonter à la DG.

La médecin de prévention insiste sur les aménagement de postes pour les victimes, le rappel des règles de base à respecter et une agression mérite une sanction.

Point 3 et 4: Sécurisation des locaux douaniers et Présentation du rapport d'inspection du service Ci-Viti de Bagnols sur Cèze

Les élus CGT de la FSS 34 ont souhaité qu'un point à l'ordre du jour de la prochaine FS soit consacré spécifiquement à la sécurisation des différents locaux douaniers tirant par la même les conséquences des événements intervenus en particulier à Nîmes et Béziers ainsi que de l'alerte concernant le site de la DI/DR de Montpellier. Cette problématique devra être complétée par une réflexion plus large en matière de sécurité/sûreté aéroportuaire lorsque les visites de sites par la FS seront terminées. Cette réflexion devra déboucher notamment sur une orientation spécifique en matière de financement de la FS DR .

L'ISST a informé l'Administration que toutes les brigades des douanes, sont considérées comme étant des ERP (établissement recevant du public), avec des exigences en matière de sécurité incendie.

Dans un premier temps, Il été recensé via une liste **non exhaustive** les problèmes liés à l'incendie et aux évacuations en particulier dans les sites à évacuation unique (cul de sac) également susceptibles d'impliquer et d'être concernés par des problématiques de sûreté:

Bagnols sur Cèze :

Pour répondre au problème lié à l'unique évacuation d'urgence (signalée dans le rapport de l'ISST), nous proposons l'installation et la pose d'une échelle crinoline permettant l'aménagement d'une évacuation secondaire. A minima une échelle d'évacuation d'urgence amovible

Nîmes BSI/BUREAU :

- Éclairage du parking avec détection automatique de présence
- Aménagement d'une issue de secours secondaire pour le site (par le stand de tir à l'arc)
- Installation d'un système de désenfumage du garage des véhicules saisis (préconisation ISST dans son rapport de 2021)
- Robinet d'incendie armé dans le garage des véhicules saisis
- Portail et clôture dissimulant la cour à la vue
- Double visiophone pour brigade et bureau

Sète BSE:

- Sécurisation de la porte d'entrée
- Réparation du barreaudage corrodé et installation d'un barreaudage amovible coté local social et salle d'ordre pour permettre une évacuation secondaire

Béziers Viti :

- Installation d'un barreaudage amovible au rez de chaussée et local social à l'étage
- Achat et la pose d'une échelle crinoline à l'étage ou a minima d'une échelle d'évacuation d'urgence amovible

- Système de désenfumage du garage (stockage mobilier, véhicules etc)
- Pose d'un robinet d'incendie armé dans le garage (stockage mobilier, véhicules etc)
- Centrale incendie commune avec DDFIP+

Montpellier BSI :

- Achat et la pose d'une échelle crinoline à l'étage
- Rehausse du mur de clôture sur avenue de Pont Trinquat

Montpellier MMA :

- Aménagement d'une issue de secours secondaire au niveau local social et vestiaires

Tous sites :

- Formation professionnelle : Évacuation

Au niveau DI :

- STA: Installation à l'étage a minima d'une échelle d'évacuation d'urgence amovible

- L'Installation d'un système de désenfumage du garage des véhicules saisis (préconisation ISST dans son rapport de 2022 et visite de site du CHS34) est enfin acquise et sera prise en charge par le propriétaire du bâtiment.

Beaucoup de ces propositions impliquent des devis complexes, des autorisations externes et des financements dépassant les possibilités de la FS qui pourra cependant avoir un rôle d'impulsion sur plusieurs années (en particulier concernant le barreaudage) et d'alerte.

Le rapport de l'ISST à Bagnols sur Cèze révèle des RPS dus à l'exigence de travail.(surcharge de travail et un sous-effectifs chronique).

Les recommandations de l'ISST en matière de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) n'ont pas été suivies par l'Administration.

Demander un visiophone pour MLI

Point 5 :Budget 2023 (pour vote)

L'absence de devis présentés par l'administration a empêché le vote de nombreuses actions et seul le coût du déplacement d'une fontaine a eau a été accepté. Le vote concernant une échelle de visite de camion pour le bureau de Sète a été refusé par la CFDT et ce point reproposé pour la prochaine FS afin de vérifier l'adéquation du devis proposé.

Le financement d'abris vélo n'a pas été examiné et à la place un projet de demande de financement ministériel sur les fonds dédiés « Bercy vert » a été annoncé en commun avec la FS DI qui se charge du projet (proposition formulée par le SNAD GCGT et Solidaires en 2023).

La CGT a demandé la mise en œuvre concrète et dès cette année de mesures de sécurisation des locaux ne nécessitant pas des devis complexe en particulier concernant l'installation de barreaudages amovibles à Béziers et Sète. Des devis en ce sens devront être présentés lors de la prochaine FS et dès a présent une formation à l'évacuation incendie commentée et avec retour sera proposée.

L'achat de 4 grilles pour séparer l'habitacle du coffre du véhicule a été évoqué.

La CGT a proposé qu'un véhicule nourrice dédié au transport en toute sécurité du matériel et livré tout équipé soit envisagé dans chaque unité.

Les formations en FS suivantes ont été validées :

- Recyclage SST, PSC1, gestion de l'agressivité/stress (contenu adapté), 1^{er} secours en santé mentale et exercice incendie avec scénario et RETEX à la DI/DR et la Viti/RI.

Point 6 : État d'avancement des travaux dans les bâtiments de la DR/DI et rapport de visite de l'ISST concernant le local commun du PC et contentieux.

Nous avons dénoncé des vestiaires surv non conformes, mal chauffés et mal nettoyés placés, dans une cave pour la durée des travaux à la DI/DR.

Le local commun du POC est lui aussi bruyant et sur encombré. Préconisation d'un casque anti-bruit par l'ISST.

Aucune solution envisagée par l'administration qui refuse également tout déplafonnement à 3 jours de télétravail même pendant ces travaux et malgré les mentions au registres SST, les observations dans le rapport de l'ISST et nos protestations. Seul un chauffage portatif a été installé dans la cave pour les deux collègues Surv de la CRPC... Livraison des travaux à la fin du mois de juin 2024.

Mesures de prévention contre les risque d'exposition à l'amiante pendant les travaux.
L'ISST parle d'une mesure de libération avant de faire revenir les agents (article R 1334-29-3 du code de la santé publique).

Point 8: Registres SST et fiches de signalement (pour information)

Aucune transmission.

Difficultés d'accès aux registres SST depuis la fermeture d'Espace.

Point 9 : Questions diverses (les questions diverses devront être adressée au préalable) :

- Mutualisation des rapports de visite de site, rapport ISST et rapport de la médecine du travail par site douanier (période CHS+FS), ODJ et PV de séance CHS34: Création d'un dossier partagé en réseau local avec accès réservé aux membres de la FS

La CGT demande:

- l'équipement des locaux syndicaux de Montpellier et Sète (statut pour Sète à confirmer et équipements à revoir)
- une augmentation des droits syndicaux : ASA dont ASA 95 contingentées trop faibles et Sirhius inapplicable .
Nouvel arrêté annoncé.

Vos représentants en formation spécialisée de service
Alexandra ARENALES, Philippe SIMON, Patrice ARENALES et Frédérique TUFFERY

Dernières news pour NIMES... Une demande de visite de site vient d'être envoyée, ce lundi 25 mars, au président de la FS de la DR afin qu'une visite soit effectuée par les élus en FS, soit le 29 mars, soit le 2 avril mais en tout état de cause avant la reprise du service... À suivre...